

Le Mot du Maire

Chers habitants de Gahard,

J'ai eu le plaisir de vous annoncer aux vœux de la municipalité l'ouverture du nouveau site internet officiel de Gahard. Je vous invite à le découvrir à l'adresse « gahard.fr » et à nous faire part de vos remarques. Dans une commune rurale comme la nôtre, où le contact direct reste essentiel, ce site ne remplace pas les échanges en mairie, les rencontres ou le bulletin municipal. Il vient les compléter, notamment pour celles et ceux qui souhaitent s'informer à distance ou en dehors des horaires d'ouverture. Bien entendu, la secrétaire de mairie reste à votre écoute pour vous renseigner et vous accompagner.

Ce bulletin est le dernier réalisé sous ce mandat municipal. Ce bulletin a été, tout au long de ces années, un outil essentiel d'information et de dialogue, permettant de rendre compte de l'action communale et des initiatives locales que ce soit les associations, les partenaires institutionnels ou citoyens engagés. Ce bulletin clôt un mandat mais n'est pas un point final mais une étape. L'avenir de notre commune continuera de s'écrire avec vous et la nouvelle équipe municipale.

Avec toute ma considération.

Isabelle LAVASTRE, maire

.....

Élections municipales et communautaires

Lors des élections locales de mars 2026 à GAHARD, vous serez amenés à désigner à partir de bulletins de vote comportant deux listes associées, à la fois les 19 conseillers municipaux et les 2 Conseillers Communautaires.

Le jour du scrutin, pour pouvoir voter, il faut présenter un document d'identité (avec photo) et si possible, votre carte électorale.

La carte électorale n'est pas obligatoire pour aller voter.

Parmi les documents d'identité acceptés se trouvent : une carte nationale d'identité, un passeport, une carte vitale, un permis de conduire.

La liste complète des pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote est consultable sur le site Legifrance.



1^{er} tour 15 mars

2nd tour 22 mars

Bureau de vote
Salle Emeraude

ELECTIONS MUNICIPALES
2026

De 8h à 18h



MAIRIE

Tél : 02 99 39 50 16

mairie@gahard.bzh

Site internet : gahard.fr

Le maire et les adjoints
reçoivent
sur rendez-vous.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Semaines paires

Ouverture

lundi, mardi,

jeudi, vendredi, samedi

8h30-12h00

Mercredi : fermé

Semaines impaires et vacances scolaires

Ouverture

lundi, mardi, mercredi,

jeudi, vendredi

8h30-12h00

Samedi: fermé



PanneauPocket

Grâce à l'application
mobile PanneauPocket,
restez informé, prévenu,
alerté
de ce qui se passe
À GAHARD



Le nouveau site internet officiel **gahard.fr**, est un outil moderne et accessible, conçu pour faciliter l'information et les démarches des habitants comme des visiteurs.

Pensé comme un point d'entrée central vers les services municipaux, ce nouveau site répond aux besoins du quotidien et renforce le lien entre la collectivité et les citoyens.

Un site clair, pratique et au service des usagers.

Le site **gahard.fr** regroupe l'ensemble des informations essentielles pour les habitants :

- **Numéros utiles et contacts** pour joindre rapidement les services municipaux et les partenaires locaux
- **Informations pratiques** pour accompagner les usagers dans leur vie quotidienne
- **Présentation des élus** et de l'équipe municipale
- **Urbanisme** : documents, règles et informations liées à l'aménagement du territoire
- **Vie scolaire** : informations utiles concernant les écoles et les services associés
- **Publications municipales** : bulletins, comptes rendus et documents officiels
- **Citoyenneté et démarches administratives** : actes civils, état civil, formalités et services aux administrés

Grâce à une navigation fluide et une organisation claire des contenus, chacun peut accéder rapidement à l'information recherchée.

Ce nouveau site s'inscrit dans une volonté de renforcer la **proximité avec les citoyens**, de valoriser l'action municipale et de simplifier l'accès aux démarches administratives. Il constitue également un support de communication essentiel pour relayer l'actualité de la commune et ses projets.

Le site internet **gahard.fr** est le fruit d'un travail collectif mené par Maëlle Levet adjointe en collaboration étroite avec la commission communication et accompagné par **Benjamin Baroukh de l'agence de communication Litecom**. Outre la **conception et la réalisation du site**, Litecom a également réalisé l'**identité visuelle de la commune**, assurant ainsi une cohérence graphique forte entre les supports numériques et institutionnels.

.....

Record battu pour le téléthon 2025 à Gahard : 10650€

Pour ce nouveau Téléthon, Lucie Ruffault, l'une des organisatrices de ce traditionnel week-end de collecte de dons, est fière du résultat. Avec, pour la première fois, plus de dix mille euros, il y a de quoi.

On va organiser un spectacle pour remercier tout le monde », annonce la bénévole, qui chaque année s'investit pour la réussite de l'opération. Sans les bénévoles, nous ne pourrions rien faire, ajoute-t-elle. Et puis il y a la municipalité, les artisans, les commerçants, les partenaires... On ne peut pas citer tout le monde, mais c'est une vraie collaboration entre tous les acteurs de la commune.

Les animations se sont déroulées avec de nombreuses nouveautés. Défilé, visite du château, jumping, balade en calèche, décoration du sapin de Noël, et toujours le marché d'hiver, le concours de belote, le défi sportif, ou encore le repas dansant.



Angèle Houdousse (assise à gauche), initiatrice du Téléthon gahardais, était présente tout le week-end et pour la remise du chèque de 10 650 €, le 16 janvier.

Article Ouest-France 19-01-2026

Absent pour les élections municipales ? Pensez au vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote le 15 ou 22 mars, vous pouvez charger un autre électeur de le faire pour vous dans votre bureau de vote !

Pour faire une procuration, vous pouvez, au choix :

- Opter pour le 100 % en ligne, à l'aide de l'identité numérique certifiée France Identité service
- www.maprocuration.gouv.fr,
- Remplir le formulaire en ligne, puis aller au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire (avec justificatif d'identité et référence de votre demande)
- Imprimer puis remplir le formulaire papier, puis aller au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire (avec justificatif d'identité)
- Remplir le formulaire directement au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire (avec justificatif d'identité)

Bon à savoir

- Vous désignez librement l'électeur qui votera à votre place
- L'électeur chargé du vote devra présenter uniquement sa pièce d'identité lors de son passage en bureau de vote
- Une procuration par électeur
- Il est conseillé de faire sa procuration le plus tôt possible en raison des délais d'acheminement et de traitement de la procuration
- Si finalement, vous pouvez vous déplacer au bureau de vote le jour des élections, vous pouvez vous y rendre librement à condition que l'électeur chargé de la procuration n'y soit pas allé avant vous

Si un handicap ou une maladie grave vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un agent de police ou de gendarmerie vienne à votre domicile ou dans l'établissement spécialisé où vous êtes (Éhpad, hôpital...) pour y vérifier votre identité. Vous devez faire cette demande par écrit et y joindre une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

♦ Le temps des histoires 2025/2026 pour les 0-3 ans

Le temps des histoires a repris en septembre. La bibliothèque de Gahard vous convie à un temps de lecture dédié aux tout petits (0-3 ans), les 4 ans, et plus suivi d'un temps de découverte.

Vous aurez la possibilité d'emprunter des livres, des CDs, ou des DVDs.

Prochaines séances : mercredis à 10h30 11 février, 18 mars, 8 avril, 20 mai et 17 juin

♦ ATELIER ORIGAMI pour les 9-12 ans

Venez apprendre à faire des origamis au sein de votre bibliothèque de Gahard le mercredi 25 février pendant 1h30. Un moment privilégié pour vous apprendre à plier le papier pour en faire des animaux, des fleurs ou des objets.

L'atelier est accessible aux enfants de 9 à 12 ans dans une limite de 8 personnes sur inscription.

Par téléphone : 02 99 39 62 45 . Par mail : bibliotheque@gahard.bzh

Sur le portail de la bibliothèque : <https://lesmediatheques.valdille-aubigne.fr/reseau/mediatheques/bibliotheque-de-gahard/prochains-evenements/553-atelier-origami>

Fermetures
exceptionnelles :
vendredi 6 mars
vendredi 27 mars.

Ecole de la Fontaine : Inscriptions scolaires 2026-2027

Si votre enfant est né en 2023 (ou en 2024 pour les Toutes Petites Sections), ou si vous emménagez sur la commune, il est important d'anticiper dès maintenant son inscription pour la rentrée scolaire 2026.

Afin de permettre une organisation optimale des classes et des effectifs, les inscriptions doivent être effectuées le plus tôt possible. Une inscription rapide facilite l'accueil des enfants et contribue au bon fonctionnement de l'école.

Les démarches se déroulent en deux temps :

⇒ inscription administrative en mairie ;

⇒ prise de contact avec la directrice de l'école ou participation à la matinée d'accueil.

Une matinée d'accueil est organisée le **samedi 14 mars, de 10h à 12h**. C'est un moment privilégié pour découvrir l'école, rencontrer l'équipe et obtenir toutes les informations utiles.

Nous encourageons vivement les familles concernées à ne pas attendre et à engager les démarches sans tarder.

La directrice de l'école

Cimetière

• Reprise de sépultures en terrain commun :

La mairie de GAHARD informe les familles que la procédure de régularisation des sépultures sans concession, relevant du régime du Terrain Commun est arrivé à son terme.

Les sépultures concernées, dont la liste est consultable en mairie, sur le site de la commune, sur panneau pocket et aux portes du cimetière, seront reprises par la commune à partir du 29/03/2026.

Aussi, les familles des sépultures concernées qui souhaiteraient faire transférer les défunts dans une concession existante ou nouvellement attribuée, prête à les accueillir, à un autre emplacement ou dans un autre cimetière, peuvent prendre contact avec les services de la mairie jusqu'au 29/03/2026 pour accomplir les formalités nécessaires.

• Règlement :

Un arrêté communal portant réglementation du cimetière et de l'espace cinéraire ; columbarium et jardin du souvenir de la commune de Gahard a été pris. Vous retrouvez ce nouveau règlement sur le site internet de la commune et à disposition au secrétariat de mairie.

• Nouveaux tarifs

De nouveaux tarifs des concessions seront appliqués à compter du 28 janvier 2026 :

Cimetière :

Durée 15 ans : 170€

Durée 30 ans : 340€

Durée 50 ans : 620€

Colombarium :

Durée 15 ans : 400€

Durée 30 ans : 800€

DISTRIBUTION DE RATICIDES

La commune de GAHARD propose à ses habitants la délivrance de raticides, à titre gratuit.

Inscription jusqu'au 7 mars.

Secrétariat de mairie

02 99 39 50 16.

Distribution de raticides réservée uniquement aux gahardais qui se sont inscrits au secrétariat de mairie.

Elle aura lieu :

Vendredi 27 mars

de 10h30 à 12h00

samedi 28 mars

de 10h30 à 12h00

Salle de réunion,

5 rue de la Guerche



TRAVAUX

⇒ Travaux eau potable entre les Fouteaux et Tahan :

L'entreprise Mongodin réalise des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et de branchements pour le compte de CEBR (Collectivité Eau du Bassin Rennais) entre les Fouteaux et Tahan.

Ces travaux démarrés le lundi 2 février devraient durer au moins 6 semaines.

La route entre les Fouteaux et Tahan RD 97 est barrée SAUF RIVERAINS.

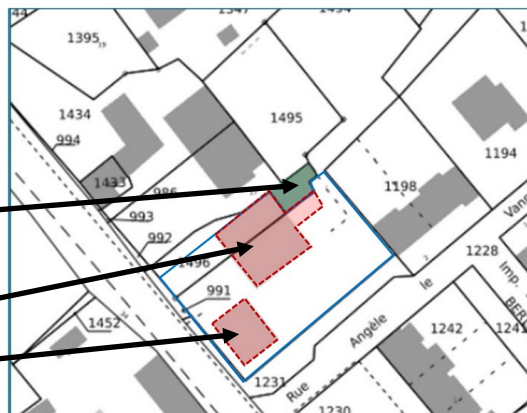
Une déviation est mise en place.

⇒ Travaux de démolition dans le bourg :

Le chantier de démolition au croisement de la rue Jean Morin et rue Anne de Bretagne est programmé le premier trimestre 2026. Deux hangars et un poulailler vont disparaître dans le cadre d'une convention entre l'EPF de Bretagne et la commune de GAHARD pour permettre la construction de logements sur ce site.

Poulailler

Hangars



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2026 (extraits) en cours de validation

2026-001/FINANCES LOCALES /EXERCICE 2026/DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé à l'assemblée :

Budget Principal de la Commune :

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2025 (hors chapitre 16) : **858 413.00 €.**

Les Restes à Réaliser 2025 ont été déduits de ce montant.

Conformément aux textes applicables, le montant maximal autorisé en 2026 s'élève à **214 603 €** (858 413 € x 25%).

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 204, 21 et 23, à hauteur maximale de : **214 603 €.**

Madame le Maire propose de retenir les montants suivants :

Chapitre	Article	Montant inscrits BP 2025	Montant autorisé BP 2026
204	2041512	5 000.00 €	1 250.00 €
21	2158	36 000.00 €	9 000.00 €
	2183	6 000.00 €	1 500.00 €
23	231	793 868.00 €	198 467.00 €
	TOTAL	840 868.00 €	210 217.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2026-002/BUDGET COMMUNAL 2026/LISTE DES DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623 « PUBLICITE, PUBLICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES »

Madame le Maire expose à l'assemblée que, conformément aux règles de la comptabilité publique, et aux recommandations des chambres régionales des comptes, il convient en début de chaque exercice, de délibérer sur le principe de l'engagement des dépenses imputables au compte 623 « PUBLICITE, PUBLICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES ».

Y seront affectées les dépenses relatives suivantes :

Manifestations à caractère culturel, sportives et sociales.

Dépenses liées à la gestion et à la vie communale et intercommunale : animations, cérémonies, animations bibliothèque municipale, réunions communales et intercommunales, vœux du Maire, bulletins municipaux, avis presse, hébergement site internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les dépenses ci-dessus désignées au compte 623 du Budget communal 2026.

2026-003/CONSEIL DEPARTEMENTAL 35/Répartition des recettes des amendes de police/Dotation 2025/Programme 2026.

Monsieur Stéphane GRELLIER, Conseiller municipal délégué, informe l'assemblée qu'en vue de l'élaboration du programme 2026 de répartition et utilisation des recettes procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine demande aux collectivités du Département de présenter leurs différentes propositions pour le 30 janvier 2026.

L'opération susceptible d'être éligible pour la Commune de Gahard est l'aménagement de sécurité sur la voirie de la rue du Val Joie pour la sécurisation des piétons de l'entrée de bourg :

Aménagement la sécurisation des piétons d'entrée de bourg/secteur « Rue du Val Joie ». Estimatif : 10 223.00 € € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **:CHARGE** le Maire de présenter cette proposition de la Commune de Gahard en vue de cette répartition des recettes des amendes de Police auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

2026-004/FINANCES LOCALES/Budget Assainissement/Vote du Compte Financier Unique

Madame le Maire informe l'assemblée que ce point est reporté à une prochaine séance. En effet, le Compte Financier Unique n'a pas été transmis par le comptable.

2026-005/PERSONNEL COMMUNAL/ Mise à jour du tableau des emplois pour donner suite à l'avancement de grade 2026

Madame le Maire informe l'assemblée que cinq agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Considérant que ces cinq agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade. Les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Madame le Maire précise par ailleurs que les critères d'avancement de grade s'appuient sur les Lignes Directrices de Gestion approuvées par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 24 octobre 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Nombre de Postes	Intitulé du Poste	Grade d'avancement à créer	Quotité de temps de travail	Date d'effet
1	Secrétaire Général	Attaché Principal	Temps complet	01/02/2026
1	Adjoint technique des service techniques	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/02/2026
1	Adjoint technique Ecole et missions ATSEM	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	29.42/35h	01/02/2026
1	Adjoint technique Ecole et missions ATSEM	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	28/35h	01/02/2026
1	Adjoint technique Ecole et missions ATSEM	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	29.32/35H	01/09/2026

La suppression du poste sera effective après la nomination de l'agent sur son nouveau grade.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de créer les postes énoncés au titre de l'avancement de grade dans le tableau ci-après

DE DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération notamment en prenant les arrêtés individuels.

2026-006/PERSONNEL COMMUNAL/COS BREIZH/Adhésion 2026

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Gahard adhère au comité des œuvres sociales d'Ille et Vilaine (COS BREIZH).

Le montant de l'adhésion correspond à un montant forfaitaire de 205 € par agent, soit 2 460 € au total (205*12 agents).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** d'adhérer au COS BREIZH pour l'année 2026 pour un montant de 2 460.00 €.

2026-007/CIMETIERE COMMUNAL/Présentation du projet d'arrêté de règlement intérieur du cimetière communal et d'arrêté municipal de reprise de sépultures en terrain commun

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun s'est achevée le 22 janvier 2026. Au terme de cette procédure, la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, est effective par la commune. Madame le Maire doit prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

Dans ce cadre, la commission communale bâtiments, lors de sa séance du 12 décembre 2025 a édicté un nouveau projet d'arrêté de règlement intérieur du cimetière communal.

Madame le Maire présente à l'assemblée ce projet d'arrêté portant règlement intérieur du cimetière communal ainsi que le projet d'arrêté municipal de reprise de sépultures en terrain commun.

Ces arrêtés relèvent de la compétence du Maire.

2026-008/CIMETIERE COMMUNAL/Tarifs

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de la commission communale « Bâtiments communaux » de révision des tarifs des concessions du cimetière communal :

Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Cimetière	Cimetière
15 ans : 80€	15ans : 170€
30 ans : 135€	30ans : 340€
50 ans : 220€	50 ans : 620€
Columbarium	Columbarium
Contrat occupation domaine public	15 ans : 400€
10 ans : 50€	30 ans : 800€
15ans : 70€	
30 ans : 120€	
Mise à disposition case (4 urnes max)	SUPPRIMER
10 ans : 275€	
15 ans : 430€	
30 ans : 850€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs des concessions du cimetière communal comme indiqués dans le tableau ci-dessus, à compter du 28 janvier 2026.

2026-009/ECOLE PUBLIQUE/Travaux

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2025-072 du 3 décembre 2025, le conseil municipal avait validé le devis de l'entreprise de la Société SAB MENUISERIE pour l'installation de portes

extérieures à l'école publique.
Or, les matériaux ne répondent pas aux préconisations des architectes des bâtiments de France.
C'est pourquoi, une seconde consultation a été lancée.
Madame le Maire présente à l'assemblée les devis relatifs à l'installation de portes extérieures à l'école publique :
Société MENUISERIE HONORE Montant du devis :7 505.00 € HT
Société SAB MENUISERIE Montant du devis : 7 309.16 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
VALIDE le devis de la société SAB MENUISERIE pour un montant de 7 309.16 € HT.
Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-072 du 3 décembre 2025.

2026-010/ATELIER MUNICIPAL/Travaux

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de remplacement de la porte d'entrée de l'atelier, une consultation a été lancée.
Une seule entreprise a répondu, aussi, elle propose à l'assemblée de relancer une consultation pour avoir plusieurs chiffres.

2026-011/MAIRIE/Travaux/Achat mobilier

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation de la salle de conseil municipal, il y a lieu de prévoir du nouveau mobilier.
Les travaux ne sont pas terminés, ce point sera revu lors d'une prochaine séance.

2026-012/Commune de Sens de Bretagne/Projet de création et d'exploitation d'un parc éolien/Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale/Avis Conseil Municipal

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2025 a été pris, relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SENS DE BRETAGNE EOLIEN ENERGIE en vue de créer et d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Sens de Bretagne.
Madame le Maire détaille ce projet.
L'enquête publique a été organisée du 8 décembre 2025 au 16 janvier 2026.
Conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité s'abstient sur la nature du projet, n'ayant pas assez de précisions et de justifications quant au choix de ce site notamment une difficulté de se positionner sur un territoire n'ayant pas d'impact direct environnemental ou de gêne visuelle pour la commune de GAHARD".

QUESTIONS DIVERSES

Information : Mise à disposition gracieuse de la salle Emeraude au collège Amand Brionne de Saint Aubin d'Aubigné pour un concert prévu le 16 juin 2026.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

VOIRIE COMMUNALE

Achat Tubes/Buses Assainissement	HTUBE	619.08 € TTC
Etude Poteau Incendie « La Gennevalais »	EBR Collectivité	220.80 € TTC
Bouche incendie, rue jean morin	VEOLIA Eau	2 674.22 € TTC

BATIMENTS COMMUNAUX

MAIRIE : ouverture salle conseil municipal	GAUDIN Père et Fils	2 372.51 € TTC
ECOLE : licence filtrage informatique	MICRO C	282.00 € TTC

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Propriétaires	Acheteurs	Parcelle	Adresse	Décision
Mr THOMINOT Gérard et Mme TOUGARD Annie	Mr BODINAUD Valentin	D54 (815 m²) D1350 (283 m²)	11 rue de la Rogerie	Renonciation

ELECTIONS MUNICIPALES / Tableau des Permanences

1^{er} tour : 15 mars 2026

BUREAU :

Président :Mme LAVASTRE

Assesseurs : Mr GRELIER et Mme CHALMEL

Secrétaire : Mr FERRIERES

HORAIRES	PERMANENCES
08h00/10h00	GRELIER-CHALMEL-DEROYER
10h00/13h00	LEVET-LAVRILLOUX-LAVASTRE
13h00/16h00	NEVOUX-DROILLARD-GAUTIER
16h00/18h00	LANOUIILLER-FERRIERES-DUGUEPEROUX

2^{ème} tour : 22 mars 2026

BUREAU :

Président : Mme LAVASTRE

Assesseurs : Mr GRELIER et Mme CHALMEL

Secrétaire : Mr FERRIERES

HORAIRES	PERMANENCES
08h00/10h00	GRELIER-CHALMEL-DEROYER
10h00/13h00	LEVET-LAVASTRE-CŒUR-QUETIN
13h00/16h00	NEVOUX-DROILLARD-GAUTIER
16h00/18h00	LANOUIILLER-FERRIERES-DUGUEPEROUX

ETAT CIVIL

Naissance

Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux 7 nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

10 juin 2025	Margaux RUAULT
18 juillet 2025	Giulia GARNIER
17 septembre 2025	Gaspard HERQUELOT
18 septembre 2025	Georges LEFRANÇOIS
18 septembre 2025	Agathe PELLEN BOHÉAS
10 novembre 2025	Romy THOMAS
20 novembre 2025	Léonie PIQUOT

Mariage

5 avril 2025	Kévin PAIGIER - Gwendoline GASNIER
19 juillet 2025	Laurent CROUZIER - Marjorie SCHROEYERS
24 mai 2025	Mickael ROPERT - Julie AGUESSE
9 août 2025	Romain LAVASTRE - Estelle YVEN

Décès

Nous présentons aux familles nos condoléances attristées.

23 janvier 2025	Ludovic ANGER
15 mars 2025	Marcel HODAYER
25 mars 2025	Fernande DUROCHER épouse THOMINOT
2 avril 2025	Michel GAUTIER
17 avril 2025	Emilie FOUGERAY épouse DELEURME
6 juin 2025	Isabelle GADBY épouse DELANOË
14 juillet 2025	Roger MASSÉ
26 août 2025	Olivier BRARD
6 septembre 2025	Denise HARDY veuve DY
12 septembre 2025	Philippe RÉANT
8 octobre 2025	Laurine MEGRET épouse LEFEUVRE
18 novembre 2025	Pierre TONDEUX
25 novembre 2025	Marcel ROCHER
11 décembre 2025	Annick JUHEL

URBANISME

Permis de Construire PC déposés

- pour une construction de maison individuelle ;
- pour des travaux créant une surface de plancher/emprise au sol supérieure à 20 m², ou supérieure à 40 m² en zone urbaine

Dossier	Demandeur	Adresse du terrain	Description du projet	Décision
PC 035 118 25 00016	GAEC DE FEUSSAY	Le Freche -FEUSSAY	Construction Hangar + panneaux photovoltaïques démolition hangar	en cours d'instruction
PC 035 118 25 00015	SCI BEL AIR	21 Bel Air	construction bâti stockage bois	en cours d'instruction
PC 035 118 25 00014	SCI BEL AIR	21 Bel Air	mise en place de portes métalliques- fermeture bâti	en cours d'instruction
PC 035 118 25 00013	GUYOT Frédéric	Le Haut Plessis	construction d'un bâti agricole + panneaux photo- voltaïques	Favorable
PC 035 118 25 00012	PELLEN Simon	14 rue de la Guerche	remplacement bardage grange côté rue	en cours d'instruction
PC 035 118 25 00011	MONSIFROT Noëlle	1 La Basse Rochelle	construction d'un hangar annexe	Favorable avec prescriptions
PC 035 118 25 00010	GILLIET Nicolas	16 La Hurlais	Ajout d'une menuiserie et fermeture préau	Favorable
PC 035 118 25 00009	PRIOUL / HEULOT	La Gennevalais	rénovation bâti / changement de destination	en cours d'instruction
PC 035 118 25 00008	EARL Meslé	27 Bel AIR	Aménagement locaux professionnels création terrasse extérieure ; création d'une serre	Favorable
PC 035 118 25 00007	GAEC RICLON	Les Mesliers	construction nurserie + fosse à lisier	Favorable avec prescriptions
PC 035 118 25 00006	NEOTOA	Rue Angèle Vannier	Construction de 3 bâtiments 5 logements individuelles + 8 logements collectifs	Favorable avec prescriptions
PC 035 118 25 00005	GUITTON Damien	8 rue des 2 vallées	construction garage annexe ; accès + portail	Favorable
PC 035 118 25 00004	GUYOT Frédéric	Les Afféagements (Le Haut Plessix)	construction d'un bâti agricole + panneaux photo- voltaïques	Refus
PC 035 118 25 00003	GAEC RICLON	Les Mesliers	construction nurserie + fosse à lisier	Refus
PC 035 118 25 00002	GERARD Elodie	8 La Daviais	Carport annexe	Favorable
PC 035 118 21 U0011 M01	PHUNG Jean-Luc	Rue des Jardins	Modification sur permis initial (divers modificatif: ardoises, ouvertures...)	Refus
PC 035 118 25 00001	LOUAPRE Vianney	12 La Mazure	Fermeture d'une construction (bardage + porte de garage en façade)	Favorable

Permis de Démolir PD

Dossier	Demandeur	Adresse du terrain	Description du projet	Décision
PD 035 118 25 00001	E.P.F BRETAGNE	Rue Jean Morin	démolition de hangars et d'un poulailler	Favorable

Déclarations Préalables DP

- pour des travaux créant une surface de plancher/emprise au sol de 5 à 20 m² (exemples : extension,
- véranda de moins de 20 m², abri de jardin, garage transformé en habitation...), ou jusqu'à 40 m² en zone urbaine ;

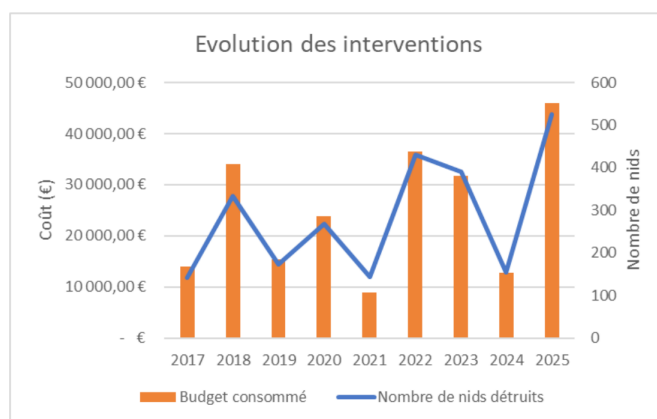
- pour des travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur (exemples : changement de menuiseries extérieures, ...) ;
- pour une construction de piscine ;
- pour la construction d'un mur ou d'une clôture ;
- pour abattage arbres.

Dossier	Demandeur	Adresse du terrain	Description du projet	Décision
DP 035 118 25 00037	PHOTO ECOLOGIE	21 La Prévotais	panneaux photovoltaïques	Opposition
DP 035 118 25 00036	BARBARAS Nicolas	25 rue des Landes	Clôture - Portail	en cours d'instruction
DP 035 118 25 00035	MOREL Gérard	16 Les Fouteaux	haie - clôture	non opposition
DP 035 118 25 00034	GRABÉ Guillaume	39 rue des Landes	Portail / portillon	non opposition
DP 035 118 25 00033	ROBERT Fabien	2 Saint-Georges	Réhabilitation d'une longère	refus tacite
DP 035 118 25 00032	BARNAUX Romain	1 Rue des Landes	clôture	non opposition avec prescriptions
DP 035 118 25 00031	Mégalis Bretagne	voirie communale Rue des Jardins ;Pré Nouveau Rue de la Guerche . Le Petit Clairay	Ajout appuis télécom pour fibre optique	non opposition
DP 035 118 2500030	THUILLIER Jean-Baptiste	9 La Boë	Changement de toiture	non opposition
DP 035 118 2500029	LE CORRE Guillaume	2 rue des Vignes	muret	non opposition
DP 035 118 2500028	GAILLARD Jérôme	28 Rue des Jardins	carport	Annulation
DP 035 118 25 00027	RONDIN Loïc	9 rue Anne de Bretagne	changement de menuiseries	non opposition
DP 035 118 2500026	LANOUILLE Marc	5 La Colinais	Changement de menuiseries	non opposition
DP 035 118 2500025	Syndicat mixte MEGALIS	6 rue Jean Morin	Installation boitier en façade pour la fibre	non opposition
DP 035 118 2500024	Syndicat mixte MEGALIS	28 rue Jean Morin	Installation boitier en façade pour la fibre	non opposition
DP 035 118 2500023	ROMERA Elodie	28 L'Aubriais	pose de fenêtres de toit	non opposition
DP 035 118 25 00022	HOUITTE Jean-François	18 La Haute Rochelle	changement de menuiserie agrandissement 1 ouverture	non opposition
DP 035 118 25 00021	JULEO	7 rue Aleron	Muret en pierre	non opposition avec prescriptions
DP 035 118 25 00020	NOVA ENERGIE	48 Les Forrières	Panneaux photovoltaïques	non opposition
DP 035 118 25 00019	SOLUTION CLIMAT	6 La Clossais	Panneaux photovoltaïques	Opposition
DP 035 118 25 00018	CŒUR-QUÉTIN Philippe	30 rue des Landes	portails	non opposition
DP 035 118 25 00017	VETTER Emmanuel	10 Le Val Joie	aménagement d'un garage en pièce habitable, modification d'ouverture	non opposition
DP 035 118 25 00016	GABILLARD Vincent	21 Les Tressardières	création fenêtre de toit	non opposition
DP 035 118 25 00015	GILLIET Nicolas	16 La Huralis	fermeture partielle préau + fenêtre de toit	non opposition
DP 035 118 25 00014	ROBERT Fabien	2 Saint-Georges	Rénovation le la partie logement existante dans la longère	non opposition
DP 035 118 25 00013	VUYLSTEKE Pierre-Jean	10 Rue Anne de Bretagne	piscine	non-opposition avec prescriptions
DP 035 118 25 00012	DUBOIS Christian	15 Rue des Landes	clôture	non opposition
DP 035 118 25 00011	ROPERT Mickaël	4 La Foulerie	clôture / portail	non opposition
DP 035 118 25 00010	GAUBERT / LECARPENTIER / MOUNIER	5 Rue des Vignes	clôture	non opposition
DP 035 118 25 00009	ECOENERGIE	32 Beau Soleil	panneaux photovoltaïques	non opposition
DP 035 118 25 00008	MARGURY Olivier GUITTON Nathalie	11 Rue des Landes	Véranda - Pergola	Annulation
DP 035 118 24 U0046 M01	CADIC Erwan	5 Les Marettes	modification sur déclaration préalable initiale: sur les fenêtres de toit et fenêtres à l'étage en façade	non opposition
DP 035 118 25 00007	TROTEL Marie-Christine	10 La Thébaudais	abattage arbres	non-opposition avec prescriptions
DP 035 118 25 00006	MEGALIS BRETAGNE	Rue Angèle Vannier	Armoire fibre optique	non opposition
DP 035 118 25 00005	ROQUET Ghislain	12 La Prévotais	Panneaux Photovoltaïques	non-opposition
DP 035 118 25 00004	MOIRE Anthony	La Pierre au Mignon	isolation par l'extérieur / changement de menuiserie + volets	non-opposition
DP 035 118 25 00003	LOUVEL Frédéric	19 La Prévotais	Panneaux Photovoltaïques	non-opposition
DP 035 118 25 00002	HOUEDRY Alain	Le Grand Clos	mise en place d'une couverture	non-opposition
DP 035 118 25 00001	DUROCHER Etienne	BEL AIR	Abattage arbres	non-opposition avec prescriptions

Bilan de la campagne 2025 du marché frelons asiatiques

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité, la Communauté de communes prend en charge depuis 2015 la destruction des nids de frelon asiatique sur son territoire. Espèce inscrite sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes, elle représente une menace pour la biodiversité locale en-dehors de son aire de répartition naturelle mais également pour l'apiculture.

En 2025, 526 nids de frelons asiatiques ont été détruits pour un montant total de 45 942 € TTC. Il s'agit des plus forts résultats depuis 2015 (précédent pic en 2022 avec 431 nids détruits pour 36 488 €). Ce pic s'explique par les conditions climatiques de l'année 2025 qui ont été très favorables au Frelon asiatique, par la progression continue du Frelon asiatique en France mais également par la réussite de la politique de la Communauté de communes qui est de plus en plus connue et relayée.



Assainissement collectif / Communauté de communes du Val Ille-Aubigné

Si vous souhaitez faire une demande de raccordement à l'assainissement collectif, veuillez merci de bien vouloir informer les usagers que la demande doit se faire par un formulaire et leur proposer :

- Soit de télécharger le formulaire de demande accessible sur le site internet de la Communauté de communes, rubrique eau et assainissement
- Soit de faire la demande par email à l'adresse suivante : assainissement@valdille-aubigne.fr

Si vous n'êtes pas en mesure de procéder à ces deux possibilités, il est bien sûr possible de contacter les services de la communauté de communes au 02 23 22 21 85.

ACTUS Associations

SAMEDI 11 AVRIL 9H-18H
DIMANCHE 12 AVRIL 9H-17H
SALLE EMERAUDE - GAHARD

Dépôt :
Vendredi 10 avril de 9h00 à 19h00

Remise des invendus :
Lundi 13 avril de 14h00 à 18h00

BOURSE AUX VÊTEMENTS
PRINTEMPS - ÉTÉ
VOUS DÉPOSEZ
NOUS VENDONS !

Renseignements : Recherche association pour les invendus
06.74.98.10.76 / 06.71.26.42.24

Dimanche :
Vide grenier - salle de sport
Restauration : Amicale des pompiers

Familles rurales
ASSOCIATION DE GAHARD

DIMANCHE 12 AVRIL 2026
GAHARD
SALLE DE SPORT

VIDE-GRENIER
3€/m intérieur - 2€/m extérieur
RESTAURATION
BOURSE AUX VÊTEMENTS EN PARALLÈLE
RESERVATION EN LIGNE

AMICALE DES POMPIERS
FAMILLES RURALES
ASSOCIATION DE GAHARD

15 AVRIL 2026
SORTIE FAMILLES
ZOO JURQUES

TARIF A VENIR
DÉPART EN BUS

Bus pris en charge par
l'association pour les adhérent.e.s
Chèques vacances acceptés
Info : 06.70.74.19.32

ZOO JURQUES
FAMILLES RURALES
ASSOCIATION DE GAHARD

Mode d'emploi
BOURSE AUX VÊTEMENTS

VOUS DÉPOSEZ
NOUS VENDONS

1. Achat de la liste & récupération de la checklist
Samedi 21 mars de 14h00 à 17h00
Samedi 28 mars de 14h00 à 17h00
Salle de la Guerche - Gahard

2. Préparation à la maison :
Sélectionnez vos vêtements et complétez la liste et les étiquettes

3. Dépôt des vêtements :
Vendredi 10 avril de 9h00 à 19h00

4. Récupération des invendus :
Lundi 13 avril de 14h00 à 18h00

Familles rurales
ASSOCIATION DE GAHARD

DIMANCHE 22 MARS
DÉCHETTERIE ST AUBIN D'AUBIGNÉ
VIDE-DÉCHETTERIE
TARIF LIBRE & RAISONNÉ

SMICTOM
VALCOBREIZH
service public des déchets

Familles rurales
ASSOCIATION DE GAHARD

VENDREDI 27 FEVRIER 2026
20H30 (ouverture des portes 18h30)
GAHARD - SALLE POLYVALENTE

LOTO

2500€ DE BONS D'ACHATS ET DE LOTS :

- 1 BON D'ACHAT 600€
- 1 BON D'ACHAT 150€
- 5 BONS D'ACHATS DE 100€
- 6 BONS D'ACHATS DE 50€
- 6 BONS D'ACHATS DE 40€
- 6 BONS D'ACHATS DE 30€

ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS...

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

ANIMATION
 FABIEN ET FABIANNE
 RESERVATION AU
 06.49.93.37.17/06.43.37.94.71

Familiales rurales ASSOCIATION DE LA VALLEE

pour les enfants
 atelier masques
 défi Photobooth
 défi danse
 concours de costumes

INSCRIPTION OBLIGATOIRE DES ENFANTS AVANT LE 28 FEVRIER**

Boutique Hellokoko ou

Famulinaire à accompagner du règlement et à déposer dans la boîte aux lettres de l'ROPE à l'école

Carnaval

Samedi 7 mars 2026
Salle Emeraude Gahard

15h - 18h **3€ goûter et ateliers**

apéro !
 saucisson Planches de charcuterie et fromages

Dès 16h30! Bière pression

* jusqu'à 11 ans - Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents
 ** Toute inscription non reçue à cette date ne sera pas prise en compte

apéro
 DU

Carnaval

Samedi 7 mars 2026
Salle Emeraude Gahard

Dès 16h30!

ouvert à tous! Bière pression

Planches de charcuterie et fromages
 saucisson

Pour tout renseignement: apegahard@gmail.com

Après Gahard' Gantuesque, la Gaharden Party vous présente...

LE KARAOKE

Soirée Karaoke
 Gratuite et Déguisée!

19h30 Banquet Paysan 15€ et 10€ pour les enfants*

de 18h30 à 2h (Spécial enfants de 18h30 à 19h30)

le 28 Février 2026
Salle Emeraude de Gahard

plus d'info et réservation au 0767335541, 0683548501

*réservation obligatoire

Après notre tout premier festival, Gahard Gantuesque, qui s'est tenu ce 27 septembre à la chèvrerie de la Reine Des Prés, on remet le couvert !!

Toujours la même formule, de la musique, un bon repas, le terrain propice pour se rencontrer et faire la fête tous ensemble !

Côté musique nous vous proposons donc une soirée KARAOKE déguisée et gratuite !

Côté boustifaille, pour ce qui veulent manger sur place un grand banquet paysan est prévu !

UNIQUEMENT SUR RESERVATION.

La buvette sera ouverte dès 18h

De 18h30 à 19h30 - Karaoké spéciale enfant.

19h30 - BANQUET

Un blind test sera organisé durant le banquet pour vous mettre en jambe et vous chauffer la voix !

21h - KARAOKE

MENU DU BANQUET : 15€ (10€ pour les enfants)

Entrée: Velouté de légumes

Plat: Bœuf Bourguignon et son écrasé de pomme de terre

Dessert: Gâteau aux pommes de Mamie

Ce menu sera élaboré avec les produits locaux de nos Paysans.

Le repas est à réserver par téléphone au 07.67.33.55.41 ou 06.83.54.85.01

RESERVATION EN LIGNE BIENTOT !

Merci de réserver avant le 21 Février afin que les cuisines puissent s'organiser.

On a hâte de vous voir apprêté de vos plus beaux déguisements pour pousser vos meilleures vocalises !

Plus d'infos à venir.

COMITE DES FÊTES

Nous serions ravis d'accueillir de nouveaux bénévoles, si vous le souhaitez vous pouvez nous rejoindre sur le groupe whatsapp.

Vous pouvez nous contacter au 06.50.20.50.54 ou sur l'adresse mail comite.des.fetes.gahard@gmail.com

Le comité des fêtes de Gahard, les associations "le tube à zik" et "la gamelle trad" présentent :

FEST-NOZ & BAL FOLK

Gahard 25 avril 2026
 Salle de l'Emeraude

À partir de 18h
 Apéro concert :

CEILI KILLERS (MUSIQUE IRLANDAISE)

Fest-Noz & Bal :

LA MÉZANT
DUO TANGHE COUDROY
LES GOULETTES

ATELIERS DE LA BOUÈZE ET DE LA CHAPELOTTE

16h/18h: STAGE DE DANSES SUÉDOISES AVEC LE DUO TANGHE/COUDROY

Restauration sur place

Renseignements : www.lagamelletrad.fr

Stage + Bal : 20€, Bal : 10€, prévente 8€, tarif réduit 5€, gratuit -16 ans